

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : **QB 09 – Assainissement**    **Président : LEBENTAL Bruno – MEEDDM**  
**Vice-Président : MOREAU Gildas - CSTB**  
**Secrétaire : TROUILHE Marie-Cécile -, CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant						
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans	
<b>Collège : Fabricants</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	ANCEAUX Dominique	STR PVC/REHAU	25/01/2018										
	MANRY Luc	STR PVC/WAVIN	25/01/2018										
	<u>ORLIANGE Gaël</u>	<u>FIB/BONNA SABLA</u>	08/02/2019				HENRI Philippe	FIB/BONNA SABLA	25/01/2018				
<b>Collège : Utilisateurs / Prescripteurs*</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	BORONI Philippe	CANALISATEURS DE FRANCE	25/01/2018										

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant						
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans	
<b>Collège : Organismes techniques et administrations</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 3	LEBENTAL Bruno	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer	25/01/2018										
	MOREAU Gildas	CSTB	25/01/2018				TROUILHE Marie-Cécile	CSTB	25/01/2018				

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017)

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

**Composition nominative n° 12 approuvée le : 25 Février 2019**

**Par le responsable d'application : Gildas MOREAU**